

## David Bernard

### La place de personne

Le psychanalyste, disait Lacan, « ne s'autorise que de lui-même ». À l'occasion d'une discussion à l'École belge de psychanalyse, il précisait : « J'ai pas dit "ne se réclame que de lui-même", pour la bonne raison que se réclamer est un peu clamatoire, et en principe sinon en fait, on peut se réclamer de rien <sup>1</sup>. » Et pourquoi donc, sinon qu'il n'y a dans le langage aucune garantie dont le sujet pourrait s'autopromouvoir. Clamer se fait toujours dans le vide, autant que déclamer confine au ridicule, tandis que les réclames sont devenues les vaines invocations d'aujourd'hui.

S'agissant du psychanalyste, Lacan en précisera la raison. Le plus grand doute peut être porté sur l'*existence* du psychanalyste, qui relève moins de l'être que d'une place, dont toute la question sera justement de savoir si elle est « occupable <sup>2</sup> ». « À partir de quand y a-t-il un analyste <sup>3</sup> ? », demandera Lacan, à quoi il répondit par l'invention de la passe. De l'existence de l'analyste, il nous invite alors à passer à la question de son désir, qui, lui, ne relève pas de l'être, mais de l'objet. Il y a « *du* psychanalyste <sup>4</sup> », à distinguer de ce qui serait *le* psychanalyste, autant que d'*un* psychanalyste. De là s'éclaire la formule de départ : l'analyste ne s'autorise que de lui-même, dans la mesure où l'« on ne peut pas être nommé à la

1. [↑](#) J. Lacan, « Séance extraordinaire de l'École belge de psychanalyse », 14 octobre 1972, inédit.

2. [↑](#) *Ibid.*

3. [↑](#) *Ibid.*

4. [↑](#) J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XV, L'Acte psychanalytique*, Paris, Le Seuil, 2024, p. 105.

psychanalyse <sup>5</sup> ». Telle est pourtant l'aspiration du groupe, avec sa pente au discours universitaire : faire du signifiant de « psychanalyste » un titre, qui puisse boucher la place du désir et voiler que l'être n'était que semblant. Le fonctionnement des « société[s] de gens sérieux <sup>6</sup> » et autres groupes n'aura d'autre visée que de constituer de tels refuges pour les sujets en mal d'être. Mieux, ou pire, les enjeux de pouvoirs qui tenteront de cimenter ces groupes, à coups de hiérarchies et de *gradus*, seront les lieux mêmes de ce refuge. Le pouvoir, fût-il fécond en actions, est toujours un « refuge <sup>7</sup> » contre l'acte.

La place du psychanalyste, poursuivra Lacan, devrait être « la place de personne <sup>8</sup> », à entendre au sens étymologique de la *persona*, soit du masque, du semblant. Il ne s'agira pas d'être psychanalyste, ni d'en avoir le titre, mais de le « dés-être », pour au terme se réduire à ce qui, à cette place, ne sera que semblant d'être : l'objet (a). « L'analyste, avance-t-il, je le "dé-suis" ; l'objet petit *a* n'a pas d'être <sup>9</sup>. » La place du psychanalyste est celle où la question « Puis-je l'être <sup>10</sup> ? » restera ouverte. En cela, elle dénude et rejoint la structure même de la place du sujet, laquelle se distingue du moi, que l'on voudrait si fort. « Le moi vient à servir à la place laissée vide pour le sujet <sup>11</sup> », écrivait Lacan, celle-là même que constitue le désir : « la place de Plus-Personne <sup>12</sup> ».

La clinique témoignera de la difficulté de se tenir à cette « place du désir <sup>13</sup> ». Il est vrai que, n'en déplaie au moi qui, lui, voudrait siéger dans son *canap*, il est impossible de s'y installer. Prendre sa place, faire sa place, tenir sa place, laisser sa place, perdre sa place reconduiront

5. ↑ J. Lacan, *Les non-dupes errent*, séminaire inédit, leçon du 9 avril 1974.

6. ↑ J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XV, L'Acte psychanalytique*, op. cit., p. 57.

7. ↑ J. Lacan, « La psychanalyse. Raison d'un échec », dans *Autres écrits*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 348.

8. ↑ J. Lacan, *Les non-dupes errent*, séminaire inédit, leçon du 9 avril 1974.

9. ↑ *Ibid.*

10. ↑ *Ibid.*

11. ↑ J. Lacan, « Remarque sur le rapport de Daniel Lagache », dans *Écrits*, Paris, Le Seuil, 1966, p. 668.

12. ↑ *Ibid.*, p. 667.

13. ↑ J. Lacan, « Subversion du sujet et dialectique du désir », dans *Écrits*, op. cit., p. 813.

les êtres parlants à leur division, voire à leur castration. Raison pour laquelle le névrosé préférera souvent se mettre à la place de l'autre, principe de son dévouement... et de son égarement. Difficile donc de se retrouver à cette place, ou plutôt de mieux « s'y retrouver <sup>14</sup> », visée dont Lacan fit pourtant l'éthique de la psychanalyse. Il aura alors souligné à quelles dérives pourra conduire la confusion du moi et de la place du sujet, et quels effets de forçages, de suggestion, voire de violence, en résulteront. Derrière chacun de ces effets, le même principe : « Croire que le problème de la psychanalyse serait de redresser on ne sait quelle courbure du moi <sup>15</sup>. »

Il en va ici de la psychanalyse, mais n'aura-t-on vu, sous d'autres occurrences du discours du maître, vers quelle fureur de soigner, d'éduquer ou de gouverner conduit toujours la volonté de combler la place vide du sujet, d'une identité vraie ? Redresser les courbures, fût-ce *manu militari*, pour que le sujet se tienne droit et reste à sa place, celle qu'on lui assigne. Lacan aura alors élevé au rang d'exemple la façon dont certains, dans l'histoire, s'y seront refusés.

Le « courage <sup>16</sup> » des manifestant-es de Mai 68 fut l'un de ces exemples. Face à la violence policière, portés par le « sentiment absolument irrépessible qu'ils ne peuvent pas être ailleurs que là où ils sont <sup>17</sup> », ceux-là seront restés à leur place. *Rester*, à entendre cette fois comme le *reste*, qu'est la cause d'un désir : (a).

Il ne s'agira plus ici de la place que le sujet occupera à la façon du moi, maître en sa demeure, ni de celle à laquelle il sera assigné par l'Autre, pour son plus grand bien. Il s'agira de la place à laquelle le sujet essaiera de se tenir, malgré le prix payé, au regard d'une éthique. J'en prendrai pour paradigme un autre exemple : le refus de Claudette Colvin en 1955, dans l'État d'Alabama, de céder dans le bus sa place à une femme blanche. Les lois de

Les rêves des indigènes sont des rêves musculaires, des rêves d'action, des rêves agressifs. Je rêve que je saute, que je nage, que je cours, que je grimpe. Je rêve que j'éclate de rire, que je franchis le fleuve d'une enjambée, que je suis poursuivi par des meutes de voitures qui ne me rattrapent jamais.

F. Fanon  
(*Les Damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2002, p. 53)

14. ↑ J. Lacan, « Télévision », dans *Autres écrits*, op. cit., p. 526.

15. ↑ J. Lacan, « Remarque sur le rapport de Daniel Lagache », art. cit., p. 668-669.

16. ↑ J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XV, L'Acte psychanalytique*, op. cit., p. 276.

17. ↑ *Ibid.*

ségrégation raciale Jim Crow exigeaient alors que, une fois les « sièges blancs » tous occupés à l'avant du bus, les Afro-Américains cèdent leur place aux Blancs. Le refus de Claudette Colvin précéda de neuf mois celui de Rosa Parks, qui aura lieu sur la même ligne de bus. Les deux femmes se connaissaient, engagées ensemble à Montgomery dans la National Association for the Advancement of Colored People, NAACP. Mais restons-en à Claudette Colvin, qui ce 2 mars 1955 n'a encore que 15 ans. « Lorsque le bus a descendu la rue principale, rapporte-t-elle, de plus en plus de passagers blancs sont montés et le conducteur a demandé de libérer les sièges. [...] Deux trois arrêts plus tard, un policier m'a demandé ce que je faisais assise là. J'ai dit que j'avais payé ma place et que c'était un droit constitutionnel. J'avais plus que tout envie de le défier et j'ai refusé de me lever <sup>18</sup>. » « C'est l'Histoire qui m'a maintenue collée à mon siège. Je sentais la main de Harriet Tubman qui me poussait vers le bas sur une épaule et celle de Sojourner Truth qui me poussait sur l'autre <sup>19</sup>. » Menottée, l'adolescente sera sortie du bus, puis emmenée au poste par deux policiers, qui le temps du trajet se livreront à des commentaires sexuels à son endroit.

Si d'autres passager·es avant Claudette Colvin et Rosa Parks avaient eu le courage de défier les lois racistes des bus ségrégationnistes, Claudette Colvin fut la première à plaider non coupable devant la justice. Décédée le 13 janvier 2026, elle nous laisse sur cet exemple : à la place de personne, peut se tenir quelqu'un. Peut-être faudrait-il préciser avec Lacan, « la sorte de plus-de-jouer qui fait dire "Ça c'est quelqu'un" <sup>20</sup> ».

18. [↑](#) « Ce que j'ai fait a été une étincelle », journal *Libération*, 14 janvier 2026.

19. [↑](#) Cité dans l'article Wikipédia consacré à Claudette Colvin. Cf aussi T. de Montaigne, *Noire, La Vie méconnue de Claudette Colvin*, Paris, Le Livre de poche, 2018.

20. [↑](#) J. Lacan, « Radiophonie », dans *Autres écrits*, op. cit., p. 415.